

MONDE



corbis / getty

MAI 1994 Des rebelles du Front patriotique rwandais devant les débris de l'avion du président Habyarimana abattu en avril 1994.

Rwanda. Qui a assassiné les gendarmes français

Témoignage inédit d'un ancien officier du Front patriotique rwandais de Paul Kagamé qui assure que, au début du génocide de 1994, trois Français ont été exécutés par ses anciens compagnons d'armes. Une nouvelle pièce dans un dossier où s'affrontent des positions passionnelles. **PAR ALAIN LÉAUTHIER**

Le Rwanda est une « passion » française. Dix-neuf ans après le déclenchement du génocide de 800 000 Tutsis et Hutus modérés au mois d'avril 1994, la tragédie rwandaise est toujours, en France, l'objet de violentes querelles. Le témoignage que *Marianne* verse aujourd'hui au « dossier » n'apaisera pas les esprits. Il prend à rebrousse-poil les certitudes d'airain de tous ceux convaincus que l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président d'origine hutue Juvé-



ssiné çais?

nal Habyarimana, facteur déclenchant du génocide, fut le fruit d'un complot ourdi par des extrémistes hutus. Or, c'est tout le contraire qui s'est passé, a longuement expliqué à *Marianne* Jean-Marie Micombero, 46 ans, un ancien haut gradé du Front patriotique rwandais (FPR), le mouvement rebelle tutsi de Paul Kagamé qui entendait renverser par les armes le régime de Habyarimana et ses Forces armées rwandaises (FAR). Et y est parvenu, tout en mettant un terme au génocide.

Exilé en Belgique depuis deux ans, Micombero, ex-major et ancien secré-

taire général au ministère rwandais de la Défense jusqu'en 2011, est né de parents tutsis réfugiés au Congo en 1959. Il a été formé dans les bases clandestines du mouvement rebelle en Ouganda, avant d'être envoyé à Kigali, la capitale rwandaise, où il se trouvait au moment des événements dramatiques qui allaient ensanglanter le pays des Mille Collines.

Pour Micombero, pas de doute : ce sont bien ses anciens compagnons du FPR qui sont à l'origine de l'attentat mais aussi du meurtre de trois Français, deux jours plus tard. Un événement connu, jamais véritablement élucidé et objet d'hypothèses plus ou moins farfelues (lire « Rwanda, l'étrange scoop de *Libération* », *marianne.net*, 13 février 2013). L'homme n'est pas le premier haut gradé du FPR à porter de telles accusations dont le juge Jean-Louis Bruguière fit son miel pour son instruction controversée sur l'attentat, avant que ses collègues Marc Trévidic et Nathalie Poux n'en héritent à leur tour. Mais, à l'inverse des précédents témoins entendus par l'ancien magistrat vedette de l'antiterrorisme, lui a été au cœur du cyclone. Et il se dit prêt à étayer ses propos devant tout magistrat disposé à l'entendre. Voici ce qu'il devrait leur confier.

Le meurtre des Français

Le 7 avril 1994, au lendemain de l'attentat contre le Falcon présidentiel, René Maier, 47 ans, a quitté son pavillon du camp de gendarmerie de Kacyiru pour rejoindre la villa de son ami Alain Didot et de Gilda, l'épouse de ce dernier. Tous deux adjoints-chefs, ils figurent au nombre des 24 assistants techniques français mis à la disposition des FAR et restés au Rwanda après le départ des troupes de l'opération « *Norôit* » (protection des Occidentaux et appui au régime en place). Si Maier

LES TROIS VICTIMES, Gilda et Alain Didot, et René Maier (de g. à dr.). Les deux adjoints-chefs faisaient partie des 24 assistants techniques français restés au Rwanda après le départ des troupes de l'opération « *Norôit* ».

possède quelques connaissances radio, Alain Didot, lui, est un spécialiste des transmissions et possède d'ailleurs un matériel suffisamment puissant pour « avoir des liaisons correctes dans un rayon de 10 km ». Leur lieu de résidence se situe à mi-chemin de la garde présidentielle, loyale à Juvénal Habyarimana, et du Conseil national de développement (CND), le Parlement de l'époque, que 600 militaires du FPR ont investi depuis plusieurs mois au titre des accords d'Arusha, signés entre les deux parties belligérantes (lire l'encadré, p. 46). Leurs villas sont entourées de petites « parcelles » occupées par des Rwandais de la classe moyenne. C'est notamment le cas de deux familles qui, inquiètes de la brusque aggravation du climat, ont trouvé refuge chez les Didot où près d'une quinzaine de personnes vont s'entasser pour une nuit difficile. Le lendemain, le 8 avril, des militaires se présentent au domicile des Didot. Qui sont-ils ? Des miliciens du FPR. Les Rwandais présents dans la maison les ont clairement identifiés.

Auteur de *Noires fureurs, blancs menteurs* qui mit sévèrement en cause le rôle du FPR et de Kagamé, Pierre Péan recueillera le premier leur témoignage. Exilés en France, en Belgique et en Allemagne, les intéressés l'ont récemment confirmé à *Marianne* (voir notre article du 6 février 2013, sur *marianne.net*). Priées fermement de s'en aller, les familles ne verront pas le sort réservé aux trois Français. Quelques heures plus tard, par une brèche dans une clôture mitoyenne, un de leurs domestiques apercevra leurs cadavres. Que s'est-il passé entre-temps ? Jean-Marie Micombero croit le ➤



> savoir, non sur la base de rumeurs mais à partir de son expérience personnelle. Depuis le mois de décembre 1993, le jeune cadre du FPR (il est alors âgé de 27 ans) a rejoint les 600 hommes présents au CND, au sein d'une petite section chargée du renseignement et dépendant directement du *high command* de Kagamé situé à Mulindi, le QG du FPR, tout au nord, près de la frontière ougandaise. A ce titre, il a accès à la plupart des canaux de transmission du FPR, notamment l'un réservé aux « officiers stratégiques ».

Au début de l'après-midi du 7 avril, ordre est donné aux différentes unités d'élargir le périmètre de défense du CND, mais aussi de patrouiller en direction du rond-point Méridien/Faysal afin de « sécuriser » la zone, proche de la garde présidentielle. C'est précisément celle où se trouve le domicile des Didot. Le 8 avril, une des unités annonce sur le canal réservé à la présence de Français dans une maison. Selon Micombero, alors à l'écoute, celui qui accuse réception de l'information serait Charles Kayonga, une des neuf personnalités rwandaises visées par l'instruction Bruguière, actuel chef d'état-major de l'armée rwandaise et, à l'époque, patron du 3^e bataillon présent au CND. « Kayonga a demandé à son interlocuteur d'attendre. Je suppose qu'il a dû prendre ses ordres auprès du *high command*, mais je ne peux l'affirmer avec certitude, car cela a dû se faire sur le seul canal auquel je n'avais pas accès. Finalement, Kayonga est revenu sur la ligne et a dit : "Wafanyie !" "Fais-le, travaille". En clair : "Tuez-les." »

« Le problème, c'est que les témoins qui ont été entendus par la justice française sont de seconde main. »

Jean-Marie Micombero

Plusieurs officiers auraient eu connaissance de cet ordre, assure Jean-Marie Micombero. Mieux : l'exécutant serait parfaitement identifié. Et pour une raison



JUILLET 1994 Des troupes françaises appartenant au dispositif "Turquoise", destiné à mettre fin au génocide.

fort simple : « Le soir même, nous l'avons croisé autour du Parlement, il portait l'uniforme d'un des Français. » « Non pas ceux de couleur camouflage mais vert uni », tient-il à préciser. Dans ce cas aussi, Jean-Marie Micombero nous a fourni le patronyme et les fonctions actuelles du supposé tueur et attend que la justice veuille bien l'entendre.

Certains vont s'empresse de classer son témoignage dans la catégorie infamante du « négationnisme » criminel. Ils expliqueront aussi que les nombreux « dissidents » du régime Kagamé, exilés aux Etats-Unis, en Europe, au Canada ou en Afrique du Sud, ont tous quelque chose à se reprocher et diffusent à l'identique les mêmes calomnies invérifiables. Mais, de fait, les explications de l'ancien major Micombero en recourent d'autres quant aux auteurs de l'attentat du 6 avril 1994.

Qui a abattu le Falcon de Habyarimana ?

Contrairement à l'assassinat des gendarmes qui n'a jamais donné lieu à la moindre instruction, la justice française a été saisie de cette question dès 1998, sur plainte des familles de l'équipage français de l'avion du président rwandais. Celui-ci revenait de Dar es-Salaam (Tanzanie) où se tenait une énième réunion sur les accords de paix d'Arusha, quand son jet a été touché par un missile SAM 16 en approche de la piste d'atterrissage de Kigali, entre 20 heures et 20 h 30. Sans jamais s'être rendu au Rwanda, le juge Jean-Louis Bruguière a bâti son enquête autour de nombreux témoignages d'anciens membres du FPR affirmant que Paul Kagamé avait commandité l'attentat afin de tuer dans l'œuf la dynamique ouverte par Arusha.

ARUSHA, DES ACCORDS CONTESTÉS

S ignés entre le FPR et l'Etat rwandais entre juin 1992 et août 1994, les accords d'Arusha visaient à un partage du pouvoir entre les différentes composantes du pays et donc à une plus

grande intégration de la minorité tutsie. Violamment contestés par certaines formations et politiciens hutus, ils ne faisaient pas non plus l'unanimité dans les rangs du FPR. Selon les dissidents, Kagamé et

nombre de ses proches ont toujours privilégié la conquête du pouvoir par les armes et considéraient l'élimination physique de Habyarimana comme un préalable indispensable à une offensive générale. ■

« Le problème, affirme Jean-Marie Micombero, c'est que les témoins entendus par la justice française sont de seconde main. Ils n'étaient pas sur place et n'avaient pas accès aux informations en ligne directe. » Lui si, car, rappelle-t-il, rien ou presque n'échappait à la cellule de renseignements à laquelle il était rattaché. Son récit de l'attentat reprend dans les grandes lignes le *modus operandi* décrit au juge Bruguière par deux de ses principaux témoins, ex du FPR, Abdul Ruzibiza et Aloys Ruyenzi. Mort en exil à Oslo en septembre 2010, le premier disait appartenir au commando chargé de l'opération, avant d'admettre qu'il se trouvait loin de Kigali le 6 avril 1994, puis de revenir complètement sur ses aveux. « Pour des raisons liées à ma sécurité », expliquera-t-il peu de temps avant son décès.

Entendu d'abord par Bruguière, puis par Marc Trévidic le 4 avril 2011, le second, chargé de la protection rapprochée de Paul Kagamé, a en revanche toujours maintenu ses accusations. En bien des points, elles concordent avec celles de Jean-Marie Micombero, alors que les deux hommes n'étaient pas des proches. L'origine des missiles : transférés du QG du FPR, à Mulindi, au CND, à Kigali, dans une camionnette utilisée pour le transport du bois et qui réussit à tromper la vigilance des soldats de l'ONU (Minuar) chargés de contrôler les routes. Le nom des tireurs ?

Certains vont s'empresse de classer son témoignage dans la catégorie infamante du « négationnisme » criminel.

Il en est un qui revient dans plusieurs dépositions, Franck Nziza, à l'époque sous-lieutenant et aujourd'hui colonel dans la garde républicaine de Kagamé. « C'est lui qui tire le premier missile et celui-ci n'atteint pas l'avion », assure Micombero. Qui affirme que le patronyme du second tireur (le caporal Eric « Hakizimana », un des neuf Rwandais que Bruguière souhaitait poursuivre) a été déformé : « Il était bien caporal, son prénom est bien Eric et c'est lui qui a atteint le Falcon. Je le connais très bien, nous étions dans la même base avant que je ne rejoigne le CND. Mais je donnerais son véritable nom à un juge. »

En attendant, Jean-Marie Micombero fournit d'autres détails. Prévu le matin du 6 avril, l'attentat fut repoussé au soir

en raison d'un épais brouillard. L'endroit choisi a donné lieu à de nombreux repérages et, surtout, il dit avoir vu les mouvements de la fameuse camionnette couleur crème, modèle Stout, évoquée dans d'autres dépositions : il s'agit du véhicule censé avoir transporté les missiles SAM 16, sous couvert de l'évacuation des déchets du CND. Micombero confirme également le nom du chauffeur, Didier Mazimpaka, d'un premier membre de l'escorte, Ntambara Potien, et d'un second, le lieutenant Karemera, dit « Eveready », décédé quelque temps plus tard au combat. Tous miliciens du FPR.

Depuis que le juge Trévidic a repris le dossier, la thèse impliquant le mouvement de Paul Kagamé a été considérablement démontée, « carbonisée », se réjouissent certains, grâce à un rapport d'expertise technique effectuée sur place en septembre 2010. Celui-là privilégie comme lieu du tir le camp de Kanombé, contrôlé par la garde présidentielle de Juvénal Habyarimana, alors que le juge Bruguière avait retenu, lui, la zone de la ferme de Masaka, prétendument infiltrée par le FPR. Micombero ne l'ignore pas mais avance une nouvelle explication : « Je ne sais pas pourquoi les témoins de Bruguière ont évoqué la ferme de Masaka comme lieu du tir. Probablement parce que leurs informations ne sont pas de première main. J'affirme que cet endroit n'a pas été retenu, car nous ne pouvions pas le sécuriser. Le tir s'est fait d'une vallée en contrebas de la colline de Masaka et pas très loin de celle de Kanombé. »

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a récemment débouté celles des parties civiles qui réclamaient une contre-expertise. A une exception près : le tir du premier missile a pu dévier légèrement la trajectoire du Falcon. Une contre-expertise sur ce point est donc en cours. Conjugée avec le témoignage inédit de Micombero, elle peut ouvrir un nouveau champ d'investigation sur l'origine géographique du tir. Au point de relancer le dossier ? Pour l'heure, il n'y a pas de certitude absolue dans une instruction polluée dès le départ par les erreurs manifestes du juge Bruguière (pas d'expertise, uniquement des témoignages) et depuis objet de tentatives de manipulations venant de tous côtés. Elle pourrait encore se poursuivre pendant encore au moins un an avant que les magistrats ne rendent leurs conclusions. Vingt ans après le génocide, saurons-nous enfin la vérité ? ■ A.L.



SEPTEMBRE 2010 Les deux juges antiterroristes Nathalie Poux et Marc Trévidic (au centre) se sont rendus au Rwanda afin de tenter de reconstituer les circonstances de l'attentat contre l'avion présidentiel.